



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 15 juillet 2016

**Deux initiatives sélectionnées au niveau national  
pour participer au Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise 2016**

*Aux côtés de la Commission européenne, le 24 février 2016, l'Agence France Entrepreneur (AFE) et la Direction générale des entreprises (DGE) ont lancé, en France, l'édition 2016 du Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise, un concours visant à récompenser les initiatives les plus créatives et réussies des organisations publiques ou des partenariats public-privé en faveur de l'entrepreneuriat et des petites entreprises.*

**Deux initiatives viennent d'être sélectionnées au niveau national pour participer à la compétition européenne :**

- **Lyon Ville de l'Entrepreneuriat**, présentée par la métropole de Lyon dans la catégorie « Promotion de l'esprit d'entreprise ». Lyon Ville de l'Entrepreneuriat est un réseau d'experts au service de la création, reprise et transmission d'entreprise ayant pour objectif de délivrer à l'entrepreneur une offre de service complète et adaptée à ses besoins. [Pour en savoir plus.](#)

- **Business story**, présentée par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC) dans la catégorie « Amélioration des conditions de marché ». Les experts-comptables se mobilisent pour favoriser la création et le développement d'entreprise en offrant 3 rendez-vous aux porteurs de projet pour un conseil personnalisé (business plan, recherche de financement, statut juridique, organisation et gestion de l'entreprise). [Pour en savoir plus.](#)

Le jury européen, organisé par la Commission européenne, étudiera les initiatives présentées par les États membres de l'UE, l'Islande, la Serbie et la Turquie, en septembre 2016.

**La remise des prix aura lieu le 24 novembre 2016 à Bratislava (Slovaquie), dans le cadre de l'Assemblée des PME** au cours de laquelle tous les nominés nationaux auront l'opportunité de présenter leurs initiatives dans un environnement paneuropéen.



## **À propos :**

### **Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise**

Depuis 2006, le Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise a récompensé l'excellence dans la promotion de l'entrepreneuriat et des petites entreprises. Plus de 2 500 initiatives ayant soutenu la création de plus de 10 000 nouvelles entreprises ont participé au concours depuis son lancement.

Ses objectifs sont d'identifier et récompenser les initiatives réussies en faveur de l'entrepreneuriat et des petites entreprises, présenter et partager des exemples de bonnes pratiques et politiques et sensibiliser davantage au rôle des entrepreneurs dans la société.

Les prix sont remis au cours de l'Assemblée européenne des PME organisée chaque année en point d'orgue de la semaine européenne des petites et moyennes entreprises. Cette conférence vise à offrir aux Etats membres et aux entreprises une plateforme d'échange et de débat et à permettre ainsi aux entreprises de participer à la définition de politiques adaptées à leurs besoins.

L'AFE est chargée de l'organisation du concours au niveau national en partenariat avec la DGE.

Plus d'informations - Contact : Virginie Dantard – AFE – [dantard@afecreation.fr](mailto:dantard@afecreation.fr)

### **Agence France Entrepreneur**

L'Agence France Entrepreneur a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles. Son action vise en priorité à :

- favoriser les créations et les reprises d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi ;
- aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi ;
- innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

L'AFE a pour membres fondateurs, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Association des Régions de France (ARF), le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), CCI France et l'Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA).

### **Direction générale des entreprises (DGE)**

Sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 500 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

## **Contacts presse :**

- AFE : Catherine Sid : [sid@afecreation.fr](mailto:sid@afecreation.fr)
- DGE : Anne Virlogeux – 01 79 84 30 70 / Alexandra Chapon – 01 79 84 30 58
- Europe : [promotingenterprise@gopacom.eu](mailto:promotingenterprise@gopacom.eu)